



232 P NP DM14

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup

6211-09-011

15 juin 2006

BAPE
Québec (Québec)

Présentation de l'organisme et de son intérêt pour le projet

Le CRIE est un organisme à but non-lucratif fondé en 1987. Sa mission essentielle consiste à promouvoir une société plus écologique basée sur la conservation de la nature et l'usage durable des ressources et ce, pour une meilleure qualité de vie des personnes. Le CRIE intervient principalement sur des dossiers tels que la forêt, l'agriculture, la gestion de l'eau, des matières résiduelles et depuis 2004, l'énergie s'est ajoutée à nos préoccupations.

Notre organisme ne reçoit aucun financement gouvernemental récurrent.

La filière éolienne

Le CRIE est d'avis que la filière éolienne constitue une avancée technologique pertinente pour répondre aux besoins énergétiques du Québec de demain, un Québec résolument tourné vers les énergies douces et propres.

L'éolien constitue pour nous une réponse sensée, créatrice d'emplois technologiques qui nous projette vers le futur, contrairement aux énergies fossiles (gaz naturel, pétrole, charbon), qui ont fait la preuve de pollutions atmosphériques dangereuses pour l'avenir de l'humanité.

Les motifs invoqués dans notre demande d'enquête du BAPE

Notre demande d'audience publique, d'enquête sur le projet reposait sur trois éléments :

- **sur la façon irrespectueuse du promoteur de proposer son projet** : en effet, le promoteur se montre peu respectueux des populations en n'ayant pas pris le soin de consulter les citoyens des municipalités visées. Tout au plus a-t-il rencontré des maires

Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage Inc.

C.P. : 731, Rivière-du-Loup, (Québec) – G5R 3Z3

Téléphone : 418-867-1810

Crie_env@yahoo.ca

sans vraiment répondre à leurs questions. Un projet de cette envergure ne peut se faire sans se donner les conditions gagnantes avec les populations, qui voient arriver des dizaines d'éoliennes de grandes envergures dans leur cour arrière ou de devant, apportant ainsi des craintes au sujet du bruit et des pertes de paysage.

- **sur le non respect du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup**, qui prend en compte les aspects de proximité des résidences, des routes et la protection des paysages donnant une fenêtre sur le fleuve. Le RCI interdisant un corridor de 2 kilomètres le long du fleuve, ce que le promoteur n'a pas l'intention de respecter.
- **sur la mise en péril des espèces sauvagines** qui empruntent les rives du fleuve St-Laurent, notamment à Cacouna et l'Isle-Verte, leur principal corridor migratoire.

Pour ces motifs, nous vous demandons non seulement de tenir une enquête publique sur le projet de Terrawinds, mais aussi sur l'ensemble des projets éoliens sur le territoire du Québec : une audience générique sur la façon de mettre en place la filière éolienne au Québec. Pour apprendre de nos erreurs, il faut au moins se donner les moyens de réfléchir. Nous avons déjà assez de projets, en processus de consultation publique ou en opération, pour identifier ensemble les conditions gagnantes pour faire de la filière éolienne une technologie du futur, respectueuse des populations et du territoire québécois. Cela n'étant possible qu'avec un réel partenariat entre les promoteurs et la communauté.

Nous sommes d'avis que les actuels promoteurs sont en train de saboter une bonne idée par leur maladresse et le non-respect des processus démocratiques.

Notre position devant le projet de Terra Vents de Sky Power

Les trois motifs invoqués lors de notre demande d'audience publique au ministre du DDEP demeurent encore d'actualité suite à la première partie de l'audience tenue du 15 au 18 mai.

La nécessité d'élaborer un cadre québécois d'implantation d'éolienne

En effet, le promoteur, avec un projet non respectueux des citoyens, du règlement de contrôle intérimaire et le corridor migratoire de la sauvagine, et les citoyens, par leurs nombreuses inquiétudes, ont fait la preuve de l'improvisation qui règne dans le développement de la filière éolienne au Québec. Tous les gens concernés par le projet auraient bénéficié d'un cadre général préétabli avant les nouveaux appels d'offre éolienne.

Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage Inc.

C.P. : 731, Rivière-du-Loup, (Québec) – G5R 3Z3

Téléphone : 418-867-1810

Crie_env@yahoo.ca

D'abord, le promoteur aurait structuré un projet en se guidant sur des balises claires cadrant les éléments sensibles—distances minimales des résidences, zones d'exclusions bien identifiées, respect des corridors de migration de la sauvagine, respect des corridors routiers et aquatique—enfin, ce qui aurait contribué à un projet respectueux des milieux qui, faute de mieux, doivent se mobiliser pour se faire reconnaître un droit de choisir le type de développement pour leur milieu. En 2006, on se serait attendu à ce que la société se fasse un devoir de planifier un tel changement structurel, et d'en cadrer les balises de développement.

Ensuite, la MRC de Rivière-du-Loup, qui a dû se prévaloir d'un règlement de contrôle intérimaire en catastrophe, porte l'odieux du gardien de l'intégrité des paysages et en même temps, devra faire face à des revendications des citoyens qui jugent que le projet intervient dans leur vie de façon inopinée. Les municipalités se retrouvent coincées entre leurs citoyens qui revendiquent avec raison et la MRC qui se doit de concilier le tout.

Nous aurions eu avantage à se faire une tête collective pour l'ensemble du Québec, car ce que nous vivons présentement, va se répéter à plusieurs autres endroits au Québec. Finalement, on se rendra compte que les meilleurs milieux pour installer la filière éolienne auraient été le long des lignes de transport électrique en provenance des barrages du Nord québécois... là où le vent est davantage efficace.

Notre position n'a pas changé suite à la première partie du processus.

- Le **RCI** de la MRC de Rivière-du-Loup, préparé en présence d'un projet, donne un cadre minimum, mais qui aurait pu donner une meilleure protection au milieu habité, s'il avait été élaboré à froid. Nous tenons à souligner l'importance du travail de la MRC dans ce contexte. Cependant le promoteur tarde encore à le respecter dans son entièreté. Un règlement protégeant les milieux habités contre l'invasion massive d'un projet d'une telle envergure aurait interdit l'implantation au cœur des municipalités de Cacouna, St-Arsène, Isle-Verte, Saint-Épiphan, Saint-Paul, et autres pour les permettre sur les crêtes éloignées en forêt, dans des territoires plus difficilement accessibles, mais ne modifiant en rien les environnements visuels des milieux habités. À la limite, le RCI aurait dû interdire l'implantation d'éolienne entre le fleuve et toute résidence ayant une vue vers le nord, vers ce même fleuve.

Nous constatons que le promoteur fait une mauvaise lecture des vents et a choisi les sites qu'à cause de leur proximité des infrastructures lui permettant de diminuer ses frais d'installation. Les meilleurs vents au Québec sont ailleurs... Nord du Québec, Côte Nord, Saguenay-Lac-St-Jean... Le Bas-Saint-Laurent vient au quatrième rang selon *L'inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, document déposé au BAPE.

Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage Inc.

C.P. : 731, Rivière-du-Loup, (Québec) – G5R 3Z3

Téléphone : 418-867-1810

Crie_env@yahoo.ca

- Les **citoyens** se sentent à juste titre menacés dans leur environnement physique par la présence proposée de plusieurs dizaines de ces structures, parce que la quantité d'éoliennes est trop grande pour le territoire visé. Il manque d'espace pour les implanter dans des sites favorables, en grappe éloignée les unes des autres par une distance suffisante ne permettant pas d'en voir deux regroupements du même coup d'œil. Son projet est irréfléchi, improvisé, trop gros et inapproprié. Les milieux habités absorbent ainsi des impacts désastreux, qui détériorent non seulement les paysages, mais surtout l'environnement physique et social, que leurs habitants ont choisi pour ce qu'ils sont présentement. Le projet actuel modifie de fond en comble le milieu de vie de la MRC et cela est inacceptable.

Les sondages effectués par le promoteur ou par les municipalités révèlent que les gens sont favorables à l'énergie éolienne, à son caractère renouvelable, à la préservation du climat, mais sont piégés de même coup par la crainte de faire échouer le projet, sensibles qu'ils sont à la sécurité énergétique et au développement de cette nouvelle filière, vantée à juste titre par les groupes environnementaux dont nous sommes. Mais, là s'arrête pour nous le capital de sympathie envers le projet. **Ce projet n'a pas de place parmi nous.**

- Le projet supposé final déposé le 14 juin met toujours en péril la sauvagine qui utilise les corridors migratoires et les aires de repos bien connus de notre territoire en bordure du fleuve, soit le marais de Cacouna et l'aire protégée de la Baie de l'Isle-Verte, ainsi que de l'embouchure de la rivière Verte. Les gens d'ici savent très bien que les oies blanches montent dans les terres vers Saint-Modeste, Saint-Arsène, l'Isle-Verte, etc. Les informations fournies par les spécialistes de la faune lors de la première partie des audiences sont trop éloquentes pour laisser le projet se déployer de cette manière. Il ne devrait pas y avoir de sites acceptables dans le corridor de 5 kilomètres du fleuve pour éviter les impacts sur la sauvagine. Nous avons dans notre MRC des sites exceptionnelles qui attire cette faune, à nous d'en tirer avantage au lieu de la mettre en danger par un mauvais projet.

L'argument que ces structures attireraient le tourisme peut sembler attrayant pour les non-résidents du territoire. Il en va tout autrement de devoir vivre avec, au quotidien, si elles sont trop proches des gens, si elles en ne sont pas situées dans des endroits qui les rendent invisibles ou presque aux yeux du citoyen établi dans son milieu, et qui risque de voir son environnement physique et visuel se détériorer d'autant.

Le CRIE demande à cette commission du BAPE de rejeter carrément ce projet afin de laisser la place à un autre promoteur respectueux de notre milieu. Cette recommandation nous demande du courage, car nous croyons à cette filière énergétique, mais le projet actuel ne tient pas la route.

Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage Inc.

C.P. : 731, Rivière-du-Loup, (Québec) – G5R 3Z3

Téléphone : 418-867-1810

Crie_env@yahoo.ca

Comme la région offre un bon potentiel éolien, sans être le meilleur, nous pensons que d'autres promoteurs, davantage respectueux, se montreront intéressés, intéressés aussi à ce que la MRC soit associée à tout nouveau projet afin d'en définir les paramètres, d'en situer l'implantation loin des milieux habités et d'en assurer les retombées économiques sur l'ensemble de la MRC. Nous avons la chance d'avoir à la MRC des personnes compétentes, professionnels et sensibles à un aménagement du territoire qui en conserve toutes ses qualités. Faisons-leur davantage confiance...

Nous formulons aussi la demande que cette commission du BAPE recommande la mise en place d'un moratoire sur tous nouveaux projets éoliens ou solaires ou de toute autre filière nouvelle, tant que des balises appropriées ne seront pas décidées collectivement. L'effort que cela demande sera compensé par une meilleure planification du développement.

En 2006, les citoyens doivent être impliqués dans les choix de développements quel qu'ils soient.

Le CRIE